



Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/2000e
Tucquegnieux Sud

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du

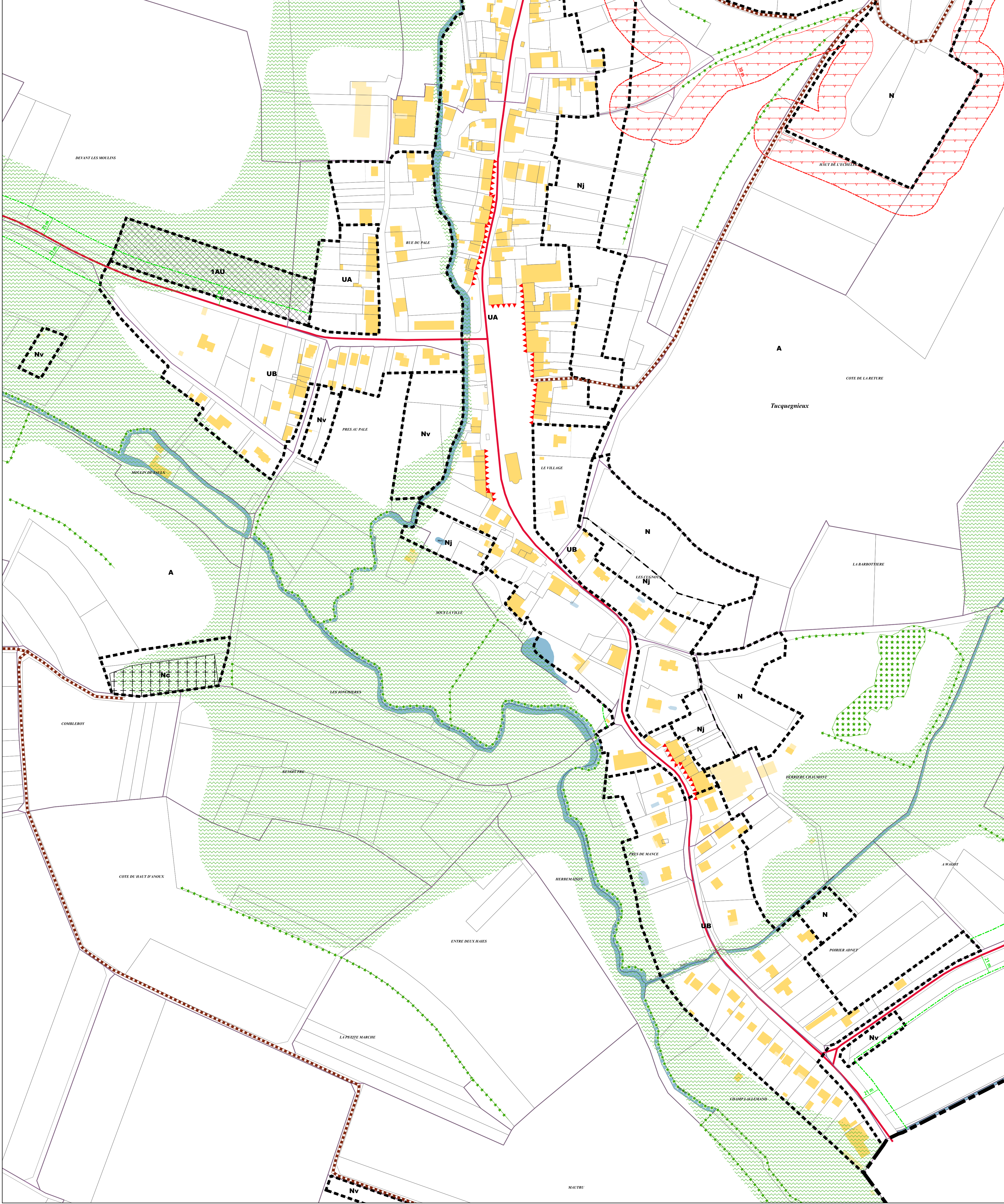
arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matergia, le Président

11/06/2025

Echelle: 1/2000e

0 100 200 m



Limites administratives

- — — — — Limite de l'intercommunalité
- - - - - Limite de secteur
- — — — — Limite de zone

Prescriptions surfaciques

- Espace arboré protégé
- Orientation d'aménagement et de programmation
- OAP thématique TVB
- Règles d'implantation des constructions

Prescriptions linéaires

- Chemin à conserver
- Recul 30m
- Recul 21m
- Règle architecturale particulière
- Élément paysager identifié

